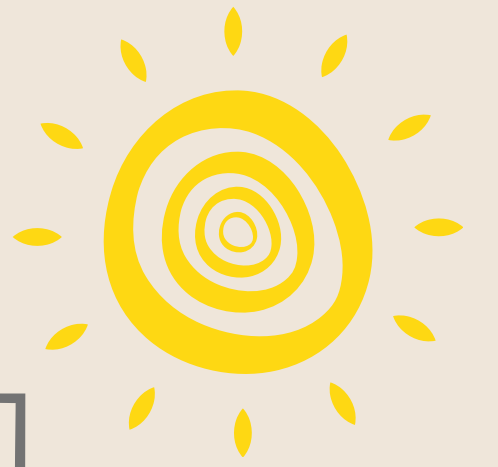




NOTRE MODE DE VIE



VALEURS DE L'ÉCOLE

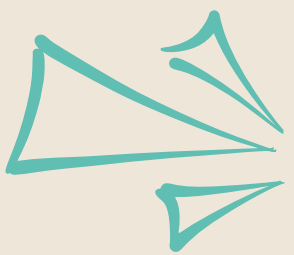
COLLABORATION INNOVATION PERSÉVÉRANCE



JE SUIS RESPECTUEUX ENVERS MOI ET JE RESPECTE EN GESTE ET EN PAROLE LES ÉLÈVES ET LES ADULTES.

De cette façon, j'apprends à:

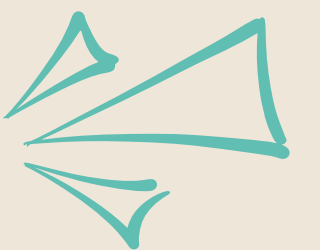
- développer de bonnes relations avec les autres;
- m'exprimer adéquatement;
- exprimer et gérer mes émotions;
- vivre avec les différences;
- développer l'empathie et la bienveillance.



J'AGIS, JE JOUE ET JE ME DÉPLACE DE FAÇON SÉCURITAIRE.

De cette façon, j'apprends à:

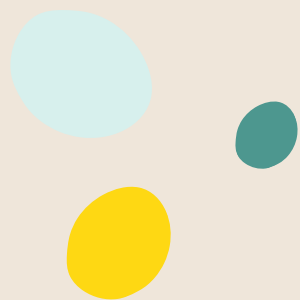
- éviter les accidents;
- prévenir les conflits;
- vivre en harmonie avec les autres;
- avoir du plaisir avec les autres;
- veiller au bien-être de tous.



JE PRENDS SOIN DU MATÉRIEL ET JE GARDE MON ENVIRONNEMENT PROPRE.

De cette façon, j'apprends à:

- maintenir un environnement propre, ordonné et sécuritaire;
- bien utiliser le matériel pour qu'il demeure en bon état.



JE SUIS PRÉSENT AU BON ENDROIT AU BON MOMENT.

De cette façon, j'apprends à:

- être prêt en même temps que mon groupe;
- assurer ma sécurité;
- m'organiser.





Le mode de vie inclue que les élèves doivent vouvoyer le personnel de l'école et utiliser le titre de "madame" ou "monsieur".

Le mode de vie de l'école et les gestes et comportements qui y sont prescrits, s'appliquent aussi dans le cadre du transport scolaire, en plus des règles contenues à la section 8 de la politique d'admissibilité et d'utilisation du transport scolaire (PO 14)

Il s'applique également aux comportements et attitudes susceptibles d'entraîner des répercussions négatives sur le climat de l'école, même si l'événement est survenu en dehors des heures de classe, notamment sur les réseaux sociaux, en accord avec la politique visant à prévenir et contrer la violence et l'intimidation en milieu scolaire (PO 24)

De plus, tout objet électronique est interdit à l'école: cellulaire, lecteur mp3, IPAD (de la maison). montre intelligente, etc.

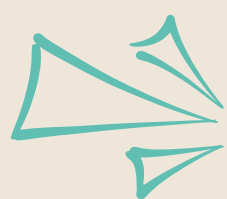
LE DROIT DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE

D'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

LE DEVOIR DES ÉLÈVES

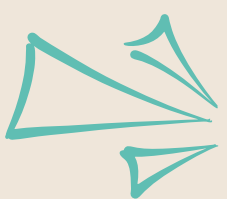
De faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

GRADATION DES INTERVENTIONS/SANCTIONS



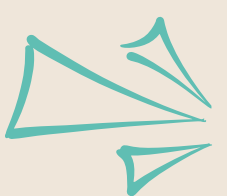
NIVEAU 1

- L'AVERTISSEMENT VERBAL EN PRIVÉ OU EN GROUPE
- DISCUSSION AVEC L'ÉLÈVE
- EXCUSES VERBALES/ ÉCRITES
- GESTE DE RÉPARATION
- RAPPEL DU COMPORTEMENT À DÉVELOPPER (MODÉLISATION)
- RÉOLUTION, MÉDIATION DE CONFLITS
- REPRISE DE TEMPS
- RÉFLEXION ÉCRITE ACCOMPAGNÉE
- COMMUNICATION AVEC LES PARENTS
- RÉCRÉATION ACCOMPAGNÉE PAR UN ADULTE
- RETRAIT TEMPORAIRE DE L'ACTIVITÉ
- RETRAIT D'UN PRIVILÈGE OU D'UN OBJET



NIVEAU 2

- PLAN D'ACTION OU D'INTERVENTION
- AIDE PROFESSIONNELLE - TES
- RETRAIT EN CLASSE D'ACCUEIL
- RENCONTRE DIRECTION + PARENTS
- SYSTÈME D'ÉMULATION PERSONNALISÉ



NIVEAU 3

- SOUTIEN SPÉCIALISÉ
- SUSPENSION INTERNE
- SUSPENSION EXTERNE

